



## Questions/réponses des gestionnaires de VATEL Capital sur le FIP Corse :

Entre clichés et contrevérités, peut-être vous posez-vous - légitimement d'ailleurs - certaines questions sur nos [FIP corses](#). Voici les questions les plus fréquentes, et les réponses que nous y apportons.

### Faut-il être méfiant vis à vis des FIP corses ?

**VATEL Capital** : Il faut être méfiant vis à vis de tout produit d'épargne, quelle que soit sa forme. Il faut également, et surtout, être méfiant vis à vis de la manière dont un produit est commercialisé. Notamment, il ne faut jamais perdre de vue qu'un avantage fiscal a toujours une contrepartie. Méfiez-vous avant tout des produits qui mettent en avant les avantages en passant rapidement sur les risques et les inconvénients. Les produits réglementés par l'AMF bénéficient d'une meilleure supervision (les documents commerciaux font l'objet d'une étude approfondie avant toute commercialisation) que les produits ne relevant pas d'elle, ou éventuellement de l'ACP (qui supervise les assurances et les banques hors OPCVM). Méfiez-vous des commercialisateurs qui ne donnent aucune information sur les performances des dispositifs qu'ils ont vendus dans le passé, ou qui ont vendu des produits dont l'avantage fiscal a été contesté par l'administration fiscale.

**Avec le FIP corse, comme avec les autres produits d'épargne réglementés par l'AMF, vous savez au moins ceci :**

**VATEL Capital** : les documents commerciaux (fiche commerciale, document d'information) qui vous sont remis sont transparents et équilibrés, et présentent les inconvénients sur le même plan que les avantages.

- l'environnement réglementaire fixe clairement les responsabilités entre des acteurs qui sont tous basés en France. Notamment, vous savez que le produit est sous notre responsabilité, sous le contrôle d'un dépositaire, et que l'AMF nous a autorisés à exercer notre activité après s'être assuré que nous avons les compétences, l'expérience, les moyens techniques et humains, et l'honorabilité nécessaires.

### Pourquoi la région corse bénéficie-t-elle d'un FIP dont l'avantage fiscal est supérieur au continent ?

**VATEL Capital** : Jusqu'à la création du dispositif en 2007, pas un euro n'avait été investi en Corse par un FIP (fonds d'investissement de proximité). Le législateur, à l'initiative du député de Corse du Sud Camille de Rocca Serra, a souhaité remédier à cette situation, à l'aide d'un avantage fiscal supérieur. Ce différentiel fiscal se justifie également par le fait que le FIP corse intervient sur une seule région, contrairement aux autres FIP, qui interviennent sur 3 ou 4 régions limitrophes.

## Le réservoir de PME est-il suffisant pour investir de manière sélective ?

VATEL Capital : Il y a en Corse 1200 PME éligibles à nos fonds. Nous réalisons moins de 10 opérations par an, ce qui représente un taux de sélectivité tout à fait satisfaisant, à condition de continuer à travailler sur des fonds de taille raisonnable, en limitant notre collecte, comme nous le faisons depuis l'origine.

## Les PME corses sont-elles plus risquées que les PME du continent ?

VATEL Capital : Le taux de défaillance des PME en Corse est le plus faible de France en 2009 et se classe en seconde position en 2010 (source : COFACE).

## Votre méthodologie d'investissement est-elle la même en Corse et sur le continent ?

VATEL Capital : Il n'y a aucune différence de méthodologie : nous privilégions les entreprises familiales, qui ont un projet de croissance ou de transmission du capital, dont le management est stable, et qui nous paraissent capables d'assurer la liquidité de nos investissements.

## Pouvez-vous réellement sortir des PME dans lesquelles vous investissez ?

VATEL Capital : Notre philosophie d'investissement repose principalement sur le rendement que le portefeuille de PME procure en cours de vie des fonds. Par conséquent, nous essayons autant que possible de sortir pendant la durée de vie du fonds, et de ne pas attendre la fin du fonds. Jusqu'à présent, cette stratégie s'est révélée efficace pour sortir, même s'il reste du temps avant l'échéance de nos premiers fonds.

## Y a-t-il des secteurs d'activité dans lesquels vous n'investissez pas ?

VATEL Capital : Chaque PME est dans une situation propre, et représente donc toujours une opportunité d'investissement particulière, il ne peut donc jamais y avoir de règle absolue. Toutefois, nous évitons en général l'activité de promotion immobilière.

## Le FIP corse offre-t-il également un avantage fiscal pour les non résidents soumis à l'impôt sur le revenu en France ?

VATEL Capital : Les avantages fiscaux du FIP corse sont réservés aux redevables de l'impôt sur le revenu domiciliés fiscalement en France.

### Avertissement

*Comme tous les FIP, le FIP corse Kallisté Capital 4 est un investissement à long terme, principalement dans des sociétés non cotées ayant un degré de risque. Compte tenu de la durée de blocage de 8 à 10 ans et du risque de perte en capital, il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs. Il est impératif de prendre connaissance de la notice du fonds, en particulier la durée de blocage et le chapitre de profil de risque.*